

Enseignement fondamental Les directeurs plus mobiles

La commission de l'éducation du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mardi un projet de décret révisant le statut des directeurs d'écoles. Il vise à pallier les difficultés de recrutement de directeurs d'écoles fondamentales en leur permettant dorénavant une plus grande mobilité entre différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, un directeur nommé disposant d'au moins trois ans d'expérience pourra désormais solliciter un poste de direction auprès d'un autre pouvoir organisateur. (Belga)